

Action n°2.13-18 Promouvoir un environnement de travail favorable à la santé dans les structures hospitalières

Contexte de l'action

Réception de courriers d'alerte de structures hospitalières quant au suivi médical des agents en lien avec un manque de médecins du travail MTPH (médecine du travail des personnels hospitaliers).

Objectifs de l'action

Objectif principal : améliorer la qualité de vie au travail des agents des structures hospitalières.

Objectifs secondaires :

- optimiser le fonctionnement des services MTPH,
- anticiper les départs des médecins du travail,
- réaliser un état des lieux des ressources sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine,
- engager des réflexions en cohérence avec la politique des ARS et les groupements hospitaliers de territoire.

Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

Description de l'action

1^{ère} étape : réaliser un état des lieux

2^{ème} étape : analyser les questionnaires et rédiger une note de synthèse

3^{ème} étape : alerter les autorités compétentes et développer un espace transversal d'échanges

Public cible

Services de santé au travail propres aux établissements de santé (services MTPH)

Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine - inspection médicale du travail (Dr Nadine RENAUDIE et Dr Isabelle BUISSON-VALLES)

Partenaires associés

ARS – ARACT – Université Bordeaux et Limoges (chefs de service santé au travail)

Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

Etats des lieux des services MTPH en 2016

Moyens

- administration de l'enquête et analyse des questionnaires par l'Inspection médicale du travail,
- création de liens avec des institutions partenariales.

Etat d'avancement

Recueil des informations auprès des médecins du travail identifiés au sein des CH et CHU de Nouvelle-Aquitaine

Méthodologie et indicateurs d'évaluation

- nombre d'établissements questionnés en Nouvelle-Aquitaine
- comparatif entre les différents établissements questionnés de la région Nouvelle-Aquitaine
- puis comparatif Nouvelle-Aquitaine avec d'autres régions

Contacts (relais de l'action)

- ARS et les délégations départementales
- Universitaires